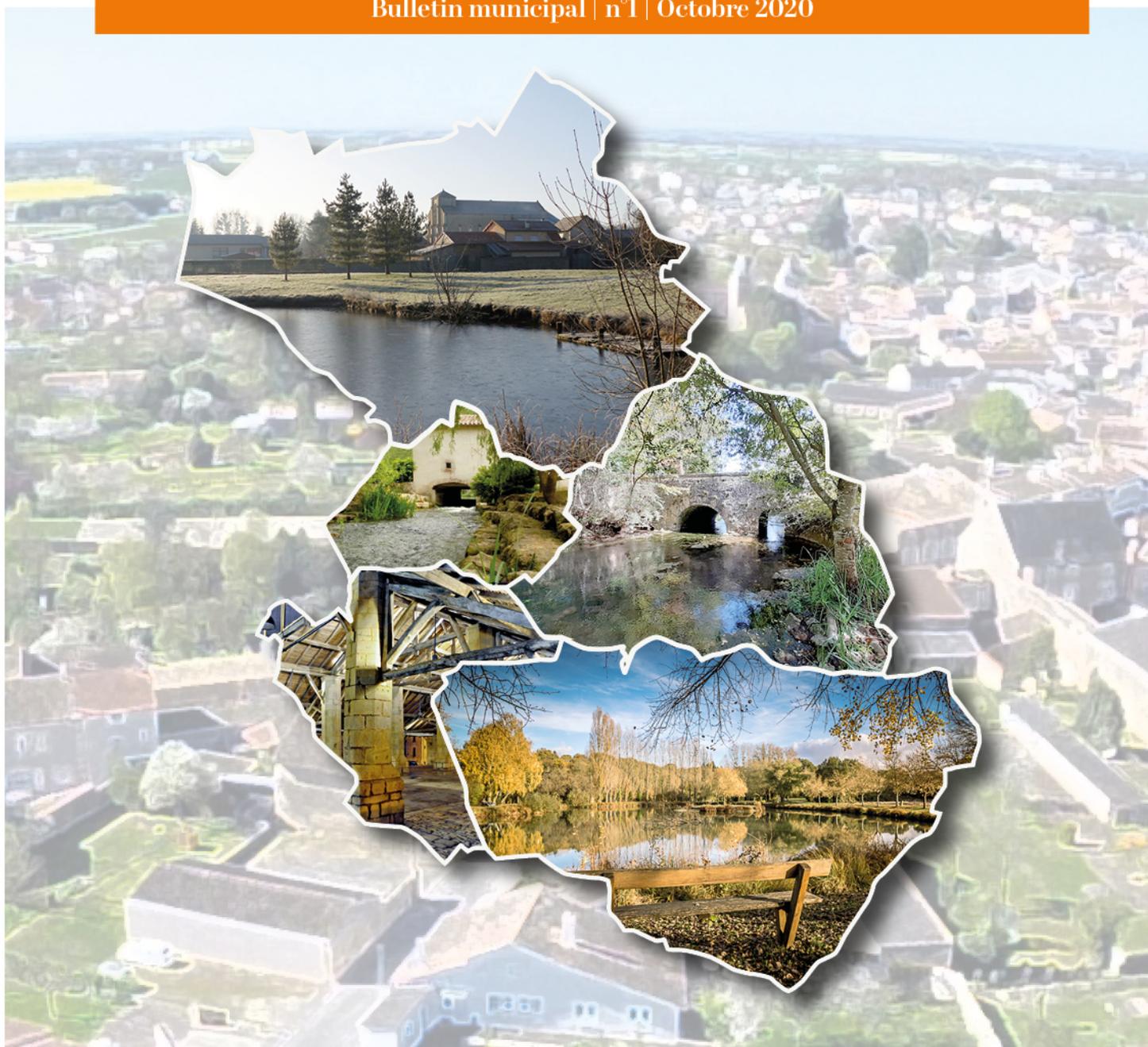




La gazette de

Valence & Poitou

Bulletin municipal | n°1 | Octobre 2020



EDITO

Le mot du maire

2

AFFAIRES SCOLAIRES

Tarifs cantine et garderie

6

FINANCES

Budget de la commune

8

COMMUNE

Les organigrammes

3

CULTURE

Les bibliothèques

7

ENVIRONNEMENT

Travaux à la déchetterie

10

Sommaire

La commune p 3 à 5

- > Organigramme du personnel
- > Coordonnées des mairies déléguées
- > Organigramme des élus

Les affaires scolaires p 6

- > Tarifs cantine et garderie de Payré
- > Groupe scolaire Bonnet Laffont

Culture p 7

- > Les bibliothèques
- > Les boîtes à livres

Finances p 8 à 9

- > Budget 2020 - Le fonctionnement
- > Budget 2020 - L'investissement
- > Exonération de la taxe foncière

Environnement p 10 à 11

- > Les plantations de haies
- > Les travaux de la déchetterie

Libre-expression p 11

Poème de Jean Gervais p 12

Règlementation sur le bruit p 12

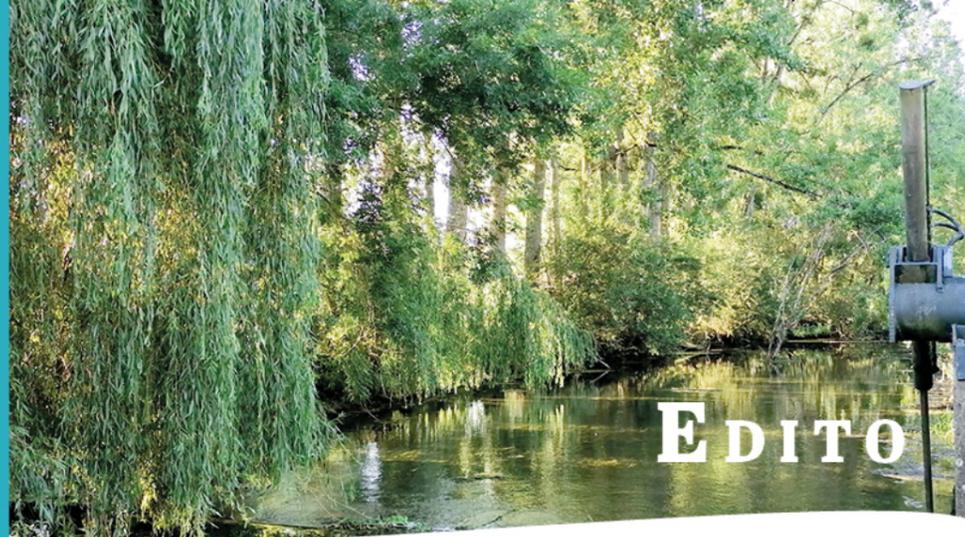
Bulletin municipal
de Valence en Poitou
n°1 - Octobre 2020

ISSN 2729-7063

Directeur de publication
Philippe Bellin

Rédaction
Commission communication

Conception et impression
Imprimerie Raveau
Couhé 86700
Valence en Poitou



Chers Picto-Valençaises et Picto-Valençois,

A l'occasion de la parution de cette première gazette, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui nous ont témoigné leur confiance lors des élections municipales, permettant à la liste que je conduisais d'obtenir une large majorité.

Cette confiance nous honore mais aussi nous impose de respecter les engagements pris lors de notre campagne électorale.

D'ores et déjà des dossiers ont été menés à leur terme :

Généralisation du quotient familial pour la facturation des cantines et garderie pour l'ensemble des élèves des écoles publiques de Valence en Poitou, mise en réseau des bibliothèques, application du zéro pesticides sur le domaine public, y compris les cimetières, etc...

D'autres dossiers sont en cours :

Création d'un lotissement à Couhé incluant des résidences adaptées pour les seniors, lancement d'une étude pour l'aménagement du bourg de Vaux et mise en accessibilité de celui de Ceaux en Couhé, rénovation du temple de Couhé, etc...

Bien entendu, l'épidémie inédite et brutale du COVID 19 a perturbé le fonctionnement de notre collectivité nous contraignant à appliquer des mesures de confinement pour nos agents techniques et administratifs.

Néanmoins, nous avons mis en place un service d'astreinte pour assurer les fonctions essentielles à la vie de la commune, et pour subvenir aux besoins des personnes en difficulté en effectuant leurs courses sur un simple appel en mairie.

Notre vie sociale souffre également de cette période difficile, les événements organisés par les associations culturelles ou sportives peuvent difficilement exister mettant en péril la pérennité même de certaines d'entre elles. Le devoir de la collectivité sera de les soutenir.

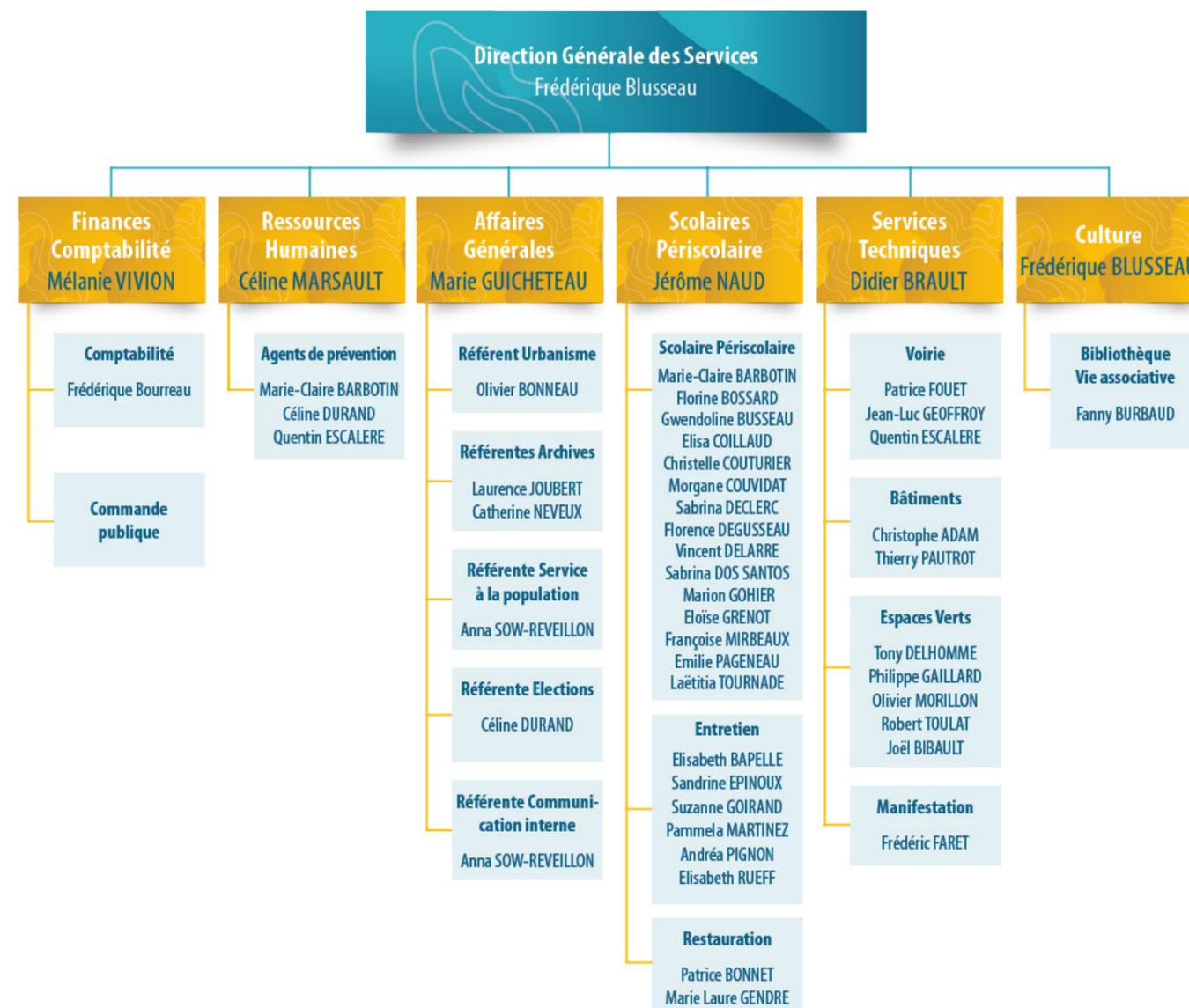
Je veux saluer l'élan de solidarité porté par plus de 50 personnes, qui sous l'égide de l'association l'Escale, ont confectionné 5000 masques pour l'ensemble des concitoyens de Valence en Poitou.

Merci aussi aux entrepreneurs, artisans, commerçants et agriculteurs, qui ont mis en œuvre des mesures souvent contraignantes et coûteuses pour continuer à nous apporter leur service dans les meilleures conditions possibles.

Je terminerai cet édito, bien sûr en ayant une pensée pour toutes les victimes des récentes inondations, et en vous recommandant de continuer à respecter les gestes barrières et les protocoles sanitaires, seules solutions aujourd'hui à notre portée pour préserver notre santé et nous permettre d'endiguer cette pandémie afin de retrouver, le plus rapidement possible, une vie sociale et professionnelle normale.

Dévoué et à votre écoute,
Votre Maire
Philippe BELLIN

ORGANIGRAMME du personnel de Valence en Poitou



Coordonnées des mairies déléguées

Afin de faciliter vos démarches, le premier interlocuteur est le Maire délégué de votre commune déléguée.

CEAUX EN COUHÉ	ceaux-en-couhe@departement86.fr	05 49 59 27 08	Du lundi au vendredi..... 9h - 12h30 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi..... 9h - 12h
CHATILLON	chatillon@departement86.fr	05 49 59 19 28	Du mardi au vendredi..... 14h - 17h30
COUHÉ	couhe@departement86.fr	05 49 37 44 20	Lundi et vendredi..... 9h - 12h et 14h30 - 19h Mardi et jeudi..... 9h - 12h et 14h30 - 17h30 Mercredi..... Fermé
PAYRÉ	payre@departement86.fr	05 49 42 42 13	Du mardi au samedi..... 8h30 à 12h30
VAUX	contact@vaux-en-couhe.fr	05 49 59 29 15	Du lundi au vendredi..... 13h30 à 17h Samedi..... 9h - 12h

LES ÉLUS DE VOTRE COMMUNE et leurs missions

Philippe BELLIN

Votre Maire



VOS MAIRES DÉLÉGUÉ(E)S



Annie PARADOT
Maire déléguée
de **CEAUX EN COUHÉ**

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Solidarité ● Finances
● Petite enfance - Jeunesse
① Appel d'offres
② CCAS ⑤ CNAS



Christian MINAULT
Maire délégué
de **CHÂTILLON**

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Voirie
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Bâtiment
● Urbanisme
① Appel d'offres



Grégoire CHASTEL
Maire délégué
de **COUHÉ**

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Bâtiments ● Urbanisme
● Finances ● Vie associative
① Appel d'offres
② CCAS



Jules GIRARDEAU
Maire délégué
de **PAYRÉ**

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Communication ● Voirie
● Finances ● Vie associative
① Appel d'offres
④ SIMER ⑧ AFAFAF



Marie-Claude CHEMINET
Maire déléguée
de **VAUX**

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Urbanisme
● Finances
● Voirie
● Vie associative

VOS ADJOINT(E)S



Laëtitia POUVREAU
1^{ère} adjointe

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Solidarité ● Petite enfance
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Citoyenneté ● Mobilité
● Communication
● Finances ● Vie associative
② CCAS



Fabrice HAIRAULT
2^{ème} adjoint

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Bâtiment
● Urbanisme
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Voirie
① Appel d'offres



Gwenaëlle AUGRY
3^{ème} adjointe

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Citoyenneté ● Culture
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Petite enfance
● Vie associative
⑦ Défense



Vincent BÉGUIER
4^{ème} adjoint

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Mobilité
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Solidarité
● Citoyenneté
● Communication
● Environnement



Viviane BONNET
5^{ème} adjointe

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Communication
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Bâtiment
● Environnement
④ SIMER



Wilfried PARADOT
6^{ème} adjoint

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Finances
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Communication
● Environnement



Sophie GEORGEL
7^{ème} adjointe

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Environnement
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Mobilité
● Communication
① Appel d'offres ③ SMVCS
⑥ CTE



Pierre DESCAMPS
8^{ème} adjoint

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Vie associative
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Culture
② CCAS

LES ÉLUS DE VOTRE COMMUNE et leurs missions (suite)

VOS CONSEILLER(E)S



Serge ROBIN
Conseiller

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Voirie
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Bâtiments



Céline BOYARD DILLOT
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Petite enfance



Sarah SALBAN
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Solidarité
● Voirie
② CCAS



Jean-Michel DAVID
Conseiller

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Bâtiments
● Urbanisme
● Mobilité ● Vie associative
① Appel d'offres



Agnès MOINE
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Urbanisme
● Communication



Katia ARTUS
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Petite enfance
● Citoyenneté
● Culture
● Vie associative
② CCAS



Claude BOUTEILLE
Conseiller

PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS
● Commerce Artisanat Agri.
MEMBRE DES COMMISSIONS
● Urbanisme ● Mobilité
● Voirie
① Appel d'offres



Nathalie COUVRY
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Petite enfance
● Culture



Gilles PALLU
Conseiller

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Bâtiments
● Urbanisme
● Vie associative
● Voirie



Jean-Claude BOSSEBOEUF
Conseiller

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Urbanisme
● Finances
● Voirie
① Appel d'offres
④ SIMER



Jean-Louis PORCHERON
Conseiller

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Bâtiments ● Culture
● Mobilité ● Communication
● Environnement
① Appel d'offres
② CCAS ⑥ CTE



Véronique GUILLON
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Solidarité
● Petite enfance



Sybil PÉCIAUX
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Solidarité ● Petite enfance
● Citoyenneté ● Mobilité
● Finances
② CCAS ④ SIMER



Thierry BOUILLEAU
Conseiller

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Environnement
● Voirie
③ SMVCS



Emmanuelle GEOFFROY
Conseillère

MEMBRE DES COMMISSIONS
● Affaires scolaires
● Solidarité
● Petite enfance
● Mobilité
● Finances ● Vie associative

Les commissions

- Petite enfance jeunesse
- Finances
- Environnement Développement durable
- Solidarité
- Bâtiments
- Vie associative
- Citoyenneté CMJ
- Voirie
- Culture
- Affaires scolaires
- Urbanisme
- Communication
- Mobilité
- Commerce Artisanat Agriculture (CAA)

- ① **Appel d'offres** / Membres de la commission d'appel d'offres
- ② **CCAS** / Membres élus Centre Communal d'Action Sociale
- ③ **SMVCS** / Délégués auprès du Syndicat Mixte des Vallées du Clain sud
- ④ **SIMER** / Délégués au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural
- ⑤ **CNAS** / Délégués élus Comité National d'Action Sociale
- ⑥ **CTE** / Commission territoriale d'Énergie - Syndicat ENERGIES VIENNE des CTE
- ⑦ **Défense** / Correspondant défense
- ⑧ **AFAFAF** / Délégué AFAFAF de Celle l'Evescault



> Tarifs cantine et garderie

Le premier travail de la commission visait l'harmonisation du système de tarification de la garderie et de la cantine sur l'ensemble de notre territoire. Le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une tarification au quotient familial.

Voici donc les nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie de Payré. Ceux des écoles de Couhé restent inchangés.

CANTINE DE PAYRÉ						
QUOTIENT	< 400€	401 à 700€	701 à 999€	1000 à 1200€	1200 à 1400€	> 1400€
PRIX REPAS	2.65€	2.75€	2.85€	2.95€	3.05€	3.15€
GARDERIE DE PAYRÉ						
QUOTIENT	< 400€	401 à 700€	701 à 999€	1000 à 1200€	1200 à 1400€	> 1400€
PRIX 1/2 H	0.70€	0.85€	0.90€	0.95€	1.00€	1.05€
FORFAIT	27.00€	30.00€	33.00€	36.00€	39.00€	42.00€

LA CANTINE À 1€

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé d'appliquer un dispositif gouvernemental provisoire, à savoir : "la cantine à 1€". Dans un contexte national compliqué, ce dispositif s'appliquera pour les familles dont le quotient familial relève des 4 premières tranches. Ainsi, cette aide bénéficiera aux familles à très faibles revenus mais aussi

aux classes moyennes, habituellement souvent en dehors des plafonds. Toutes ces modifications seront applicables dès le 1^{er} octobre.

La crise sanitaire liée au COVID a également impacté de manière durable le domaine scolaire entraînant la fermeture de nombreux établissements.

> Groupe scolaire Bonnet Laffont



Les enfants de l'école maternelle du groupe scolaire BONNET LAFFONT ont pu enfin découvrir leur nouvelle école lors de la rentrée scolaire.

Ce nouvel environnement saura sans nul doute contribuer au bien-être de nos enfants.

De ce fait, la mairie de Valence-en-Poitou a décidé de transférer la garderie

dans les locaux de l'école maternelle. L'entrée se situe côté parking des enseignants.

Le contexte lié au COVID ne nous a malheureusement pas permis d'inaugurer comme il se doit ce bel établissement scolaire. Des visites par petits groupes pourront être organisées à la demande.

PENDANT LE CONFINEMENT

Valence-en-Poitou a souhaité mener une politique volontariste concernant l'accueil des enfants dont les parents étaient dans l'obligation de travailler.

Ces enfants dits prioritaires ont pu être accueillis dans de bonnes conditions sanitaires grâce à la grande réactivité des agents de notre commune.

De manière consciencieuse, chacun a appliqué les consignes sanitaires en vigueur tout au long de la journée.

De ce fait, lorsque le gouvernement a décidé de la réouverture des écoles pour tous les enfants, nous avons déjà expérimenté les différents protocoles. Ainsi, enseignants et personnels périscolaires étions prêts.



La fin de l'année s'est achevée dans la bonne humeur par un pique-nique dans chaque école comme d'habitude.

> Les bibliothèques

Les bibliothèques de Valence-en-Poitou sont les lieux idéaux pour découvrir de nouveaux romans, de nouvelles musiques, de nouvelles tendances...

Gratuites et ouvertes à tous, vous pourrez choisir, parmi plus de 10 000 livres, l'histoire qui va endormir le p'tit dernier, la recette qui va sauver le dîner, un guide pour votre prochain voyage ou encore le roman qui va vous empêcher de dormir...

300 CD sont aussi à votre disposition, ils n'attendent que vos oreilles. Des expositions, des accueils d'auteurs, d'illustrateurs et des ateliers sont régulièrement mis en place.

L'équipe de la bibliothèque essaiera de répondre à toutes vos questions et tentera de trouver le livre de vos rêves.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, n'hésitez pas à contacter la responsable du réseau des bibliothèques:

MME FANNY BURBAUD
bibliotheque.couhe@orange.fr
 Tél. 05.49.37.57.85



HORAIRE DES BIBLIOTHÈQUES				
	CEAUX-EN-COUHÉ	COUHÉ	PAYRÉ	VAUX
Lundi				14h00 - 17h00
Mardi		09h30 - 12h00		
Mercredi		09h30 - 12h00 15h00 - 18h00		14h00 - 17h00
Jeudi		15h00 - 18h00		
Vendredi		15h00 - 18h00		
Samedi	10h45 - 12h15	09h30 - 12h30	10h30 - 12h30	

> Les boîtes à livres

Les nouvelles boîtes à livres de Valence-en-Poitou ont été installées!

Les 4 boîtes se trouvent à : PAYRÉ - En face de l'école
 CHÂTILLON - A l'entrée de l'aire de jeux
 VAUX - Aire de jeux de la salle des fêtes
 CEAUX-EN-COUHÉ - Parking de la salle des fêtes

Ces petites maisonnettes accueillent dès à présent les livres que vous souhaitez donner. Elles vous permettent de trouver 7j/7 et 24h/24 des livres gratuitement. La boîte à livres de Couhé (aire de jeux des Mares) est bien sûr toujours à votre disposition. Afin que chacun trouve son bonheur, merci de déposer des livres en bon état.

Le réseau des bibliothèques de Valence-en-Poitou veille au bon fonctionnement de celles-ci et à leur entretien.

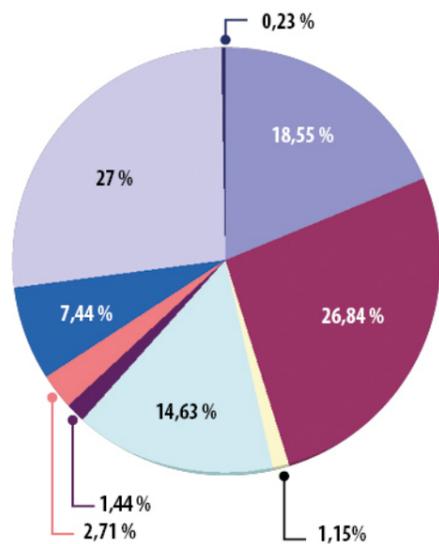


BUDGET 2020

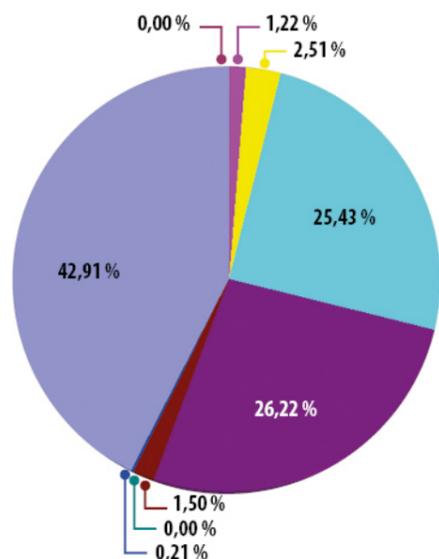
> Le fonctionnement

La section de fonctionnement sert notamment à financer les dépenses de la vie quotidienne d'une collectivité, les dépenses en personnel...

Vous y trouverez les différents achats, énergies, carburants, les travaux sur bâtiments, voiries, les assurances, les dépenses aux écoles, les subventions aux associations, les charges financières, etc...



DÉPENSES 2020		
Chap/ Article	Désignation	Total budget en €
011	Charges à caractère général	1 061 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 535 340,00
014	Atténuations de produits	66 000,00
65	Autres charges de gestion courante	836 870,00
66	Charges financières	82 400,00
67	Charges exceptionnelles	155 274,31
022	Dépenses imprévues	425 799,00
023	Virement à la section d'investissement	1 544 210,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 200,00
Total général		5 720 294,30



RECETTES 2020		
Chap/ Article	Désignation	Total budget en €
013	Atténuations de charges	70 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	143 435,00
73	Impôts et taxes	1 454 795,00
74	Dotations, subventions et participations	1 499 678,00
75	Autres produits de gestion courante	85 661,00
76	Produits financiers	45,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 454 415,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	265,00
Total général		5 720 294,30

BUDGET 2020

> L'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale.

Dépenses d'investissement : 3 048 665€

Comprenant :

Emprunts, dépenses imprévues :

348 648€

Opérations : 2 700 017€

Opérations les plus importantes

- Restructuration de l'école de Couhé (763 000€) : la fin des travaux
- Projet village sénior (125 000€) : étude et acquisition des terrains
- Aménagement du bourg de Ceaux en Couhé (77 000€) : travaux d'accessibilité

- Lotissement de Payré (182 000€)
- Parc et lumière (48 000€)
- Travaux eaux pluviales Chez Paris à Couhé (48 000€)
- Bourg de Vaux (20 000€) : étude accessibilité
- Rénovation du temple à Couhé (20 000€) : étude
- Budget participatif (25 000€) : l'ensemble du territoire
- Conseil communal des jeunes (5000€) : l'ensemble du territoire

Ces opérations sont soutenues par l'état et la communauté de communes par fonds de concours en fonction des dossiers et par le département à la hauteur de 207 000€ dans le cadre de l'ACTIV pour 2020.

info pratique

La trésorerie reprend ses permanences

8 rue Hemmoor à Couhé

Le lundi et le mercredi de 9h à 12h

> Agriculteurs : Exonération de la taxe foncière communale

Mr le Maire de Valence en Poitou et le conseil municipal ont décidé de favoriser l'économie locale, l'installation de jeunes agriculteurs et l'accompagnement à la transformation des techniques agricoles en favorisant le passage en production biologique en appliquant des réductions fiscales fortes et incitatives sur les impôts locaux.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (installation des jeunes agriculteurs)

Exonération à hauteur de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties durant 2 ans pour toutes les parcelles exploitées par un jeune agriculteur qui s'installe.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (terrains agricoles passant en exploitation biologique) :

Les terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n 834/2007 du conseil du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'éti-



quetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n 2092/91 ; bénéficie d'une exonération à hauteur de 100% durant 5 ans de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les catégories concernées comme définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 sont les suivantes :

- Terre,
- Prés et prairies naturels, herbage et pâturages,
- Vergers et cultures fruitières

d'arbres et arbustes etc...

- Vignes,
- Bois, aulnaies, saussaies, oseraies, etc...
- Landes, pâtes, bruyères, marais, terres vaines et vagues etc...
- Lacs, étangs, mares, etc...
- Jardins autres que les jardins d'agrément et terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornementation, pépinière etc.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos mairies déléguées pour de plus amples renseignements.

> Les plantations

Point d'avancement du projet de plantations d'arbres ou haies initié en 2019 par la commune.

Ce projet est réalisé avec l'association Prom'haies et est subventionné par la région Nouvelle-Aquitaine.

LES SITES DE PLANTATION

Près de l'EHPAD de Couhé
Site sélectionné pour la plantation avec l'école privée de Couhé :
190 m de haies
représentant 320 végétaux
et 12 arbres fruitiers

Autour du stade de Couhé (sur commune de Vaux)
Site sélectionné pour la plantation avec l'école publique de Couhé :
470 m de haies
représentant 785 végétaux

A côté de la mairie de Châtillon :
140 m de haies
représentant 235 végétaux
et 20 arbres fruitiers

A Ceaux en Couhé route de Champagné St Hilaire :
160 m de haies
représentant 260 végétaux

Aux Trémardières à Payré :
65 m de haies
représentant 110 végétaux
et 15 arbres fruitiers

Derrière l'école de Payré :
29 arbres fruitiers

Chez Paris à Couhé autour du bassin d'orage :
100 m de haies
représentant 170 végétaux

En face du cimetière de Payré
130 m de haies
représentant 220 végétaux



Il restera environ 180m de haies à planter derrière le centre routier de Payré.

Les plantations ont été effectuées par les agents communaux. Des enfants des écoles de Payré et Couhé leur ont prêté main forte sur les sites de l'Ehpad, Stade, et école de Payré.

Le matin, un intervenant de Prom'haies leur a expliqué l'intérêt des haies et comment les planter et l'après-midi a été consacré à la mise en pratique.

Un atelier permettant d'apprendre à greffer et de partir avec son arbre greffé a eu lieu sous les Halles de Couhé le 7 mars 2020 avec les croqueurs de pomme et Prom'haies.

Malgré cet été très sec la plupart des plants ont repris, notamment grâce au paillage, et certains arbres fruitiers ont déjà donné des fruits.

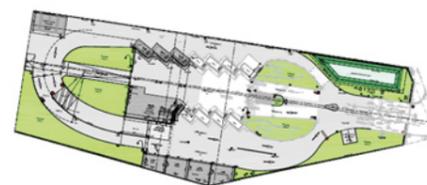
> Travaux à la déchetterie de Couhé

Objectifs

Développer les filières de recyclage, améliorer le confort et la sécurité des usagers, réduire le délai d'attente.

Travaux

Création d'un sens de circulation (sens unique), « déchetterie à plat » pour le dépôt des déchets volumineux (gravats, bois, branchages, déchets vert), bungalow aux normes pour les déchets sensibles (électroménagers, piles, peinture, etc.), sécurisation du site.



Fermeture de la déchetterie pendant les travaux
À partir de la mi-octobre pour une durée de 4 mois.

En attendant la réouverture de ce site, les élus communautaires comptent sur le civisme de chacun. La loi « Anti gaspillage » du 10 février 2020 stipule que les auteurs de dépôts sauvages sont passibles d'une **amende forfaitaire de 1500 €**.

Pendant la phase des travaux, la déchetterie de Chaunay sera accessible :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI
DE 8H30H À 12H ET DE 14H À 18H

> Libre-expression

Dans ce contexte si particulier (cette phrase va bientôt devenir un « il était une fois au temps de la Covid-19 ») le conseil municipal a été mis en place tardivement.

Un peu de rab pour les élus de l'ancien mandat, mais « ça y est » : tout est en place pour travailler et pour que la majorité municipale puisse enfin lancer son programme.

Les deux équipes de l'opposition ont accordé leurs violons pour ne faire qu'un groupe.

Nous tenons d'ailleurs à remercier les électeurs qui nous ont fait confiance.

Ensemble nous éviterons d'être dans la posture, l'opposition systématique ou dans la politique de la chaise vide.

Nous tâcherons d'être constructifs, une force de proposition, nous soutiendrons les projets intéressants et novateurs pour notre commune et veillerons à ce que la fiscalité n'augmente pas.

Nous serons vigilants à la transparence de nos élus, du travail mené au sein des commissions, et de l'ensemble



des délibérations et comptes-rendus qui seront faits.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques et ou simplement des informations utiles pour notre commune pour que nous puissions vous aider à les publier sur les réseaux qui sont à notre portée.

En attendant n'hésitez pas à nous contacter via le mail :

Alternative.valence.en.poitou@gmail.com

Nous sommes à votre écoute !

Sybil PECRIAUX - Tel. 06 26 64 40 98

Jean-Claude BOSSEBOEUF - Tel. 06 08 61 18 77

Vos conseillers

La source de Fontou

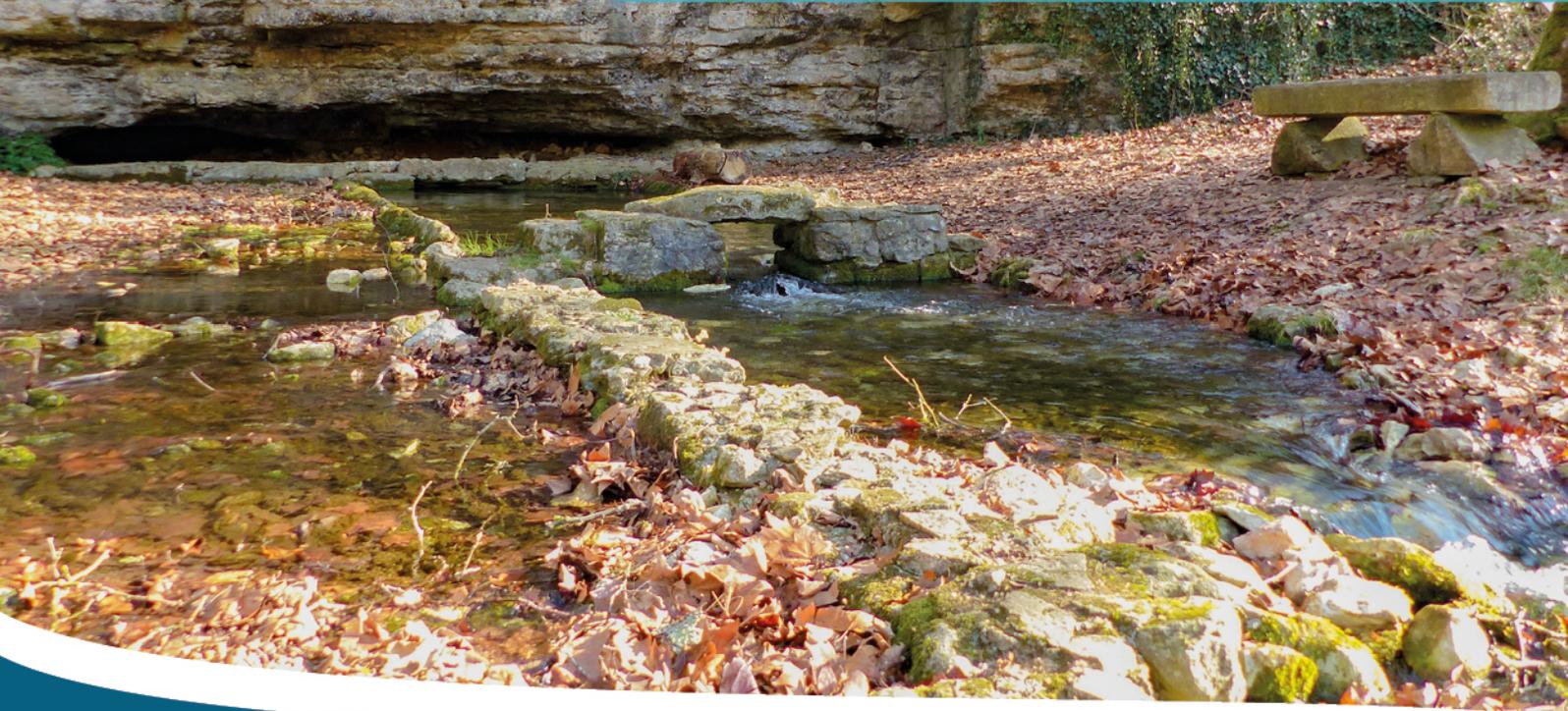
*Sous un rocher puissant dont la tête culmine,
Une eau limpide et claire, issue de sols lointains,
Après avoir suivi des couloirs souterrains,
Vient surgir du calcaire en notes cristallines.*

*O source ! La légende en terre poitevine,
Dit qu'auprès de tes bords, les fées et les lutins
Venaient les nuits d'été danser jusqu'aux matins,
Escortant l'éminente et grande Mélusine.*

*Ton eau douce et féconde est un cadeau précieux.
Sous l'ombre d'un platane étalé vers les cieux,
S'activaient autrefois nombreuses lavandières.*

*On venait de Poitiers y chercher du cresson,
Et ton ruisseau serpente au milieu des buissons
Pour rejoindre la Dive et devenir rivière.*

Jean GERVAIS



> Règlementation sur les bruits de voisinage

La règlementation concernant les bruits de voisinage est définie par l'arrêté préfectoral n° 07/DDASS/SE/008 du 19 juin 2007.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses etc... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

DU LUNDI AU VENDREDI
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

SAMEDI

De 9h à 12h et de 14h à 18h

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

De 10h à 12h

